

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Plans et Autorisations
Monsieur De Saeger
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

N/Réf. : GM/BXL2.1824/s.368
V/Réf : 86V/04
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES ; Rue Van Moer,9. Surhaussement d'un immeuble à appartement.
Dossier traité par M. Desreumaux.

En réponse à votre lettre du 30 mars 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 20 avril 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur le surhaussement d'un petit immeuble à appartement situé dans les zones de protection de deux immeubles classés, à savoir la maison personnelle de Jean Baes (rue Van Moer, 12) et la Synagogue de la rue de la Régence.

La CRMS accepte l'ajout d'un étage au bâtiment, puisque cette intervention n'aurait pas un impact négatif sur les immeubles classés. Elle ne peut, par contre, pas souscrire à la proposition d'ajouter, sur ce nouvel étage, un pavillon abritant un salon et donnant accès à un solarium, car cet ajout sera fort visible depuis l'espace public. Elle demande de supprimer cet élément et de ne pas dépasser la hauteur de corniche de l'immeuble sis au n°7.

La CRMS attire également l'attention sur l'aspect peu adéquat d'une terrasse (et son « ameublement » avec des plantes, parasols, etc.) du côté de la rue. Cet élément n'améliorerait pas le cadre des monuments classés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

c.c. AATL – DMS et DU